

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ANARCHIE CONSERVATRICE

En ce temps où les mots ne hurlent guère de se rencontrer unis, alors même qu'ils sont plus que discordants, l'attitude des soi-disant conservateurs est telle qu'il n'y a qu'une seule expression pour qualifier leurs tendances, leur politique : ce sont de purs révolutionnaires. Avec leur fanatisme réactionnaire et clérical, ils en arrivent à compromettre totalement, irrémédiablement le principe religieux qu'ils invoquent, l'institution autour de laquelle ils font mine de monter la garde. Avec leur patriotisme, ils se montrent les pires ennemis de leur pays, ils ne reculent devant aucune invention pour le noircir et le calomnier. Leurs attaques forcées contre le gouvernement actuel touchent à un degré d'incohérence, au dessous duquel il n'y a rien. Cela ne pourrait donner qu'une forte envie de rire, si de graves intérêts n'étaient pas en jeu et si le côté odieux d'une telle tactique n'était pas encore plus visible et plus choquant que son côté bête.

« Mon Dieu ! disait quelqu'un, faites moi la grâce de rendre mes ennemis bien ridicules ! » Que le chef du Gouvernement de défense républicaine ait fait ou non cette prière, il n'en a pas été moins exaucé.

A force de vouloir discréditer le ministère, à force de se ruier aveuglement contre les positions qu'il a conquises au prix de mille difficultés surmontées, ces conservateurs qui se disent aujourd'hui libéraux, pour le besoin de leur cause, — ne fallait-il pas qu'ils missent dans leur affaire au moins le nom de la liberté, ne pouvant y mettre la chose ? — ces révolutionnaires de la main droite, encore plus maladroits et agressifs que les révolutionnaires de la main gauche, préparaient la guerre religieuse, la guerre sociale. Que tout périsse plutôt que leurs principes.

Conservateurs de la religion, ils la compromettent par la défense inconsidérée de tous les abus qu'elle a pu laisser ou faire commettre.

Conservateurs de la Patrie, ils mêlent à leurs querelles, à leurs conflits, à leurs haines personnelles l'auguste idée de l'amour de la France, sans voir qu'ils risquent de la voir sombrer dans leur déroute finale.

Conservateurs de l'armée, ils sèment les divisions, ils attisent les rancunes, ils exaspèrent les jalousies ; ils oublient que celle qu'on a jadis appelée « la grande muette » encore bien que depuis lors on la fasse trop parler, a tout à perdre au maintien des abus qui avaient miné les anciens corps de troupes ; ils dénoncent, comme une atteinte à ses vieux privilèges, toute réforme qui peut lui rendre sa véritable et seule destination, devenir un admirable et intelligent instrument de défense au profit du pays menacé dans ses frontières et non un brutal instrument de règne au profit d'un César de rencontre.

Conservateurs de la propriété, ils méconnaissent le côté vrai et juste de certaines revendications de l'heure présente, ils se refusent à acquiescer la rançon nécessaire du capital, mal gagné si souvent, entre les mains travailleuses et mal récompensées qui ont contribué à le faire gagner.

Oui, ces prétendus conservateurs ne sont que des révolutionnaires ; aussi violents, aussi menaçants, aussi exigeants les uns que les autres, ils peuvent très bien s'allier soit dans les champs clos des débats parlementaires que dans les batailles rangées de la bataille électorale.

Et, de fait, bientôt peut-être, vous les verrez marcher, par des voies parallèles, à l'assaut du gouvernement de la défense républicaine. Le système est le même, les moyens sont tous pareils : rien de ce qui a été fait sous ce ministère ne vaut rien ; la France se ruine, tout s'en va et se perd, patrimoine moral et crédit financier ; la banqueroute est à nos portes ; le déshonneur, la ruine nous attendent, etc., etc... Sus à la geuse ! donc que les candidats de la défense sociale triomphent de ceux de la défense républicaine !

Voilà la moralité, — ou l'immoralité de la chose !

Ce spectacle, s'il est pour nous affliger, ne peut nous surprendre. La passion politique fait des siennes en tous pays, comme elle en a fait de tout temps.

Ces conservateurs, depuis plus d'un siècle on les a vus à l'œuvre. Ce sont les descendants de ceux qui, espérant faire sortir le bien de l'excès du mal, surexcitaient au début de la Révolution les pires passions de l'élément pour faire échec à Lafayette, à Bailly, à Mirabeau.

Ce sont ces mêmes conservateurs bornés qui deux fois firent crouler la monarchie constitutionnelle, qui préparèrent le Deux Décembre, qui après la guerre valurent à notre pays les dures épreuves du Vingt-quatre Mai, du Seize Mai, du boulangisme.

On les désigna alors avec raison sous le nom de « parti sans nom ».

Aujourd'hui, comment les appeler si ce n'est du nom d'anarchie conservatrice ?

La France les a vingt fois repoussés. Elle leur infligera cette fois encore une éclatante déroute. Elle a l'horreur de leurs mensonges, de leurs calomnies, de leurs tentatives de guerre civile.

A. C.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 février 1902 (matin)

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

On en est au service de deux ans.

M. Lasies se proclame favorable à la suppression des dispenses, quoiqu'il ne soit pas enchanté du service de deux ans : il voudrait le service d'un an avec un important effectif d'engagés et de rengagés.

M. Bertaux, rapporteur du budget de la guerre, combat la motion de M. Lasies.

Il se déclare pour une armée nationale et non pour une armée de métier.

M. Suchetet est de l'avis de M. Lasies.

M. de Montebello combat le service de deux ans.

Séance de l'après-midi

M. Maurice Faure préside.

La Chambre revient au budget de la guerre.

M. Lasies propose une motion tendant au service d'un an et armée prétorienne.

L'urgence en faveur de cette motion est rejetée, et la motion est renvoyée à la commission de l'armée.

M. Raiberti prononce un long discours soutenant la proposition de M. Montebello.

M. Waldeck-Rousseau répond : il prononce

un important discours dans lequel il justifie la réduction du service militaire à deux ans.

M. Krantz parle ensuite.

Une motion de M. Gouzy, ainsi rédigée est mise aux voix :

« La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement, donne son adhésion au principe du service de deux ans réalisé par la suppression de toutes les dispenses. »

Cette motion est adoptée.

M. Le Hérisse fait voter une motion portant que le service de deux ans sera réalisé par un système de rengagements et d'engagements.

M. Zévaès présente également une motion portant que la Chambre repousse toute mesure qui donnerait à l'armée un caractère prétorien.

L'ensemble est voté par 553 voix contre 2.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 24 février 1902

M. Antonin Dubost dépose et lit un rapport portant ouverture de crédits provisoires, pour le mois de mars 1902. La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 251 votants.

Le Sénat reprend la discussion générale sur le projet relatif à la marine marchande. M. Raynal, rapporteur, a la parole.

M. Raynal fait un très long discours, où il expose et justifie le texte présenté par la commission.

M. Antonin Dubost répond au long discours de M. Raynal, présentant contre le projet un certain nombre d'observations critiques.

M. Millerand, ministre du commerce, intervient alors, pour donner au Sénat quelques explications d'ensemble sur ce projet relatif à la marine marchande, sur la façon dont il sera appliqué et sur les bons effets qu'on en peut attendre.

La discussion générale est ensuite close.

L'urgence est déclarée et le passage aux articles ordonné.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Morts des suites de blessures

Les trois officiers de dragons blessés dans l'embuscade de Klip-Pan ont succombé à leurs blessures.

Le général de Wet et la ligne de blockhaus

Le général de Wet, avec 400 hommes, a forcé la ligne vers le Nord, à travers la ceinture de blockhaus, dans la nuit du 10 février.

A un point situé à 10 milles à l'ouest de Lindley, quelques-uns de ses hommes ont très tranquillement coupé les fils, et ont ouvert ainsi un passage pour la suite du commando. Les blockhaus adjacents ont ouvert le feu, tuant deux Boers et en blessant neuf autres, mais le restant du commando avec de Wet a pu se diriger vers le Nord et revenir à son ancien campement près de Reitz.

INFORMATIONS

A la Chambre

Le groupe radical socialiste de la Chambre s'est réuni, et la Chambre a reçu communication par M. Maurice Faure, député de la Drôme, d'une délibération du comité exécutif de la fédération républicaine et radicale de la Drôme, demandant à l'occasion des prochaines élections, « aux députés qui ont soutenu de leurs votes le ministère Waldeck-Rousseau de suivre l'exemple des 363 voix, leur laissant le soin de régler les détails de cette manifestation et priant les

députés républicains de la Drôme de porter la question devant les groupes de la Chambre qui forment la majorité gouvernementale ».

La réunion a décidé, sur la proposition de M. Maurice Faure, d'adresser, avant les élections générales, un manifeste au pays.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de tous les groupes de gauche, depuis le groupe socialiste jusqu'au groupe de l'union progressiste.

MM. Dauzon, Pajot et Gouzy ont été chargés de s'entendre à ce sujet avec les différents groupes.

Les ministres en voyage

Dimanche MM. Millerand, ministre du commerce et Baudin ministre des travaux publics sont allés à Bordeaux où en leur honneur ont eu lieu des réceptions à la Chambre de commerce, au syndicat des chemins de fer, à l'association des Postes, à la Bourse du Travail.

Dans les salons de l'hôtel de la Bourse, la Chambre de Commerce a offert aux ministres un banquet où plusieurs discours ont été prononcés.

En ville il y a eu quelques manifestations

Le général André s'était rendu à Chatou où avait lieu l'inauguration d'un buste de la République.

Un banquet a eu lieu en l'honneur du ministre de la guerre.

La loi Falloux

La commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Béraud relative à l'abrogation de la loi Falloux et à la liberté de l'enseignement secondaire s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Combes.

Elle a commencé l'examen de la proposition qui lui est soumise par l'article 2, estimant qu'elle a déjà approuvé, dès le lendemain de sa constitution, l'article 1^{er} qui tend plus spécialement, à l'abrogation de la loi Falloux.

Sur cet article 2, qui établit le monopole pour l'Etat de l'enseignement secondaire, elle a entendu MM. de Thézard et Savary, partisans de ce monopole, et Charles Dupuy, Silhol et Louis Legrand, partisans de la liberté de l'enseignement sous des conditions formelles de grade et d'inspection.

La question d'enseignement par les congrégations a été soulevée au cours du débat.

La commission s'est rangée à cette idée que la question était déjà résolue par la loi des associations dans un sens d'interdiction pour les congrégations non autorisées et de la nécessité d'un décret pour chaque établissement des congrégations autorisées.

La commission a décidé d'entendre la semaine prochaine le président du conseil et le ministre de l'instruction publique.

L'anniversaire du 24 février 1848

Dimanche après-midi, la Fédération de la jeunesse laïque célébrait par une réunion, dans la salle des fêtes du Grand-Orient, rue Cadet, l'anniversaire de la fondation de la deuxième République.

La séance était présidée par M. Manau, président honoraire de la Cour de cassation, assisté de M. Delpech, sénateur. M. Manau a ouvert la séance par un discours fort applaudi.

En 1848, M. Manau était secrétaire de Ledru Rollin, qui, dit-il, en créant le suffrage universel, a créé la République.

M. Manau, après avoir, en quelques mots, rappelé ses souvenirs, signale à ses auditeurs le péril qui menace la République à l'heure

actuelle, et il fait le procès de plusieurs personnalités de la Ligue de la Patrie française qu'il nomme « les commis-voyageurs de la réaction ».

La lutte électorale, dit l'orateur, va se faire principalement sur deux terrains : l'affaire Dreyfus et la question des congrégations. Pour l'affaire Dreyfus, elle se résume en un point seul : Pourquoi Dreyfus a-t-il été condamné ? Pour avoir écrit le bordereau. Or, le bordereau a été écrit par Esterhazy, la cour de cassation l'a déclaré.

Quant à l'arrêt de Rennes, je n'ai rien à en dire, si ce n'est qu'il a été criblé de nullités et que, s'il avait été soumis à la Cour de cassation, il serait tombé sous le coup de ces nullités qui l'accablaient.

Passant à la question des congrégations, M. Manau déclare que la loi sur les associations est une chose des plus légitimes :

« Nous sommes contre les congrégations, dit-il, parce qu'elles sont le cléricalisme. Nous ne sommes pas contre la religion, parce que nous sommes pour la liberté de conscience. »

M. Manau confie, en terminant, à la jeunesse, qui est l'avenir, le soin de veiller au salut de la République, et il déclare que ce n'est qu'en unissant toutes les forces républicaines que l'on pourra vaincre la coalition réactionnaire.

MM. Rouanet et Fournière, députés, ont ensuite pris la parole, et un concert a terminé la réunion.

MM G. Clémenceau et F. de Pressensé s'étaient fait excuser pour cause d'indisposition.

Hommage au Czar

Les journaux annoncent que M. Léon Bourgeois et tous ses collègues de la Conférence de la Haye pour l'arbitrage de la paix, viennent de décider d'offrir au czar une magnifique tapisserie représentant une allégorie : « la Paix consolant les Peuples en détresse » et dont l'exécution a été confiée à la grande industrie française.

Il avait été question d'envoyer une réplique de cette tapisserie à M. Krüger ; mais il paraît qu'on y a renoncé.

Alsace-Lorraine

Depuis quelques mois le gouvernement allemand étudie les moyens d'enrayer le mouvement qui entraîne tant de jeunes Alsaciens-Lorrains et d'autres soldats déserteurs du 14^e, 15^e et 16^e corps, à s'engager en France dans la Légion étrangère.

Il vient dans ce but, de convoquer, à Strasbourg un certain nombre d'anciens soldats ayant servi dans la légion ; il les a autorisés à former une association (sans doute subventionnée) qui aura pour objet de faire une propagande suivie contre la légion et de détourner les jeunes gens qui auraient formé le dessein de s'engager dans ce corps.

Déjà, il a aidé dans ce sens, à la distribution de brochures rédigées, dit-on, par d'anciens soldats et dépeignant sous les couleurs les plus sombres la vie qu'ils auraient menée dans les régiments de la légion.

Cette propagande est largement favorisée par l'état vraiment lamentable dans lequel reviennent les légionnaires qui ont terminé leur engagement et qui sont renvoyés d'Afrique sans ressources.

En Espagne

La situation en Espagne, notamment dans les provinces de Barcelonne et de Tarragone, est toujours la même, malgré que samedi la calme a relativement régné.

Les bandes de grévistes circulent dans les rues ; des groupes d'anarchistes adressent des menaces aux troupes qui sont chargées de maintenir l'ordre.

Il y a eu plusieurs anarchistes arrêtés. Le calme cependant semble être revenu et l'on pense que tout sera rentré dans l'ordre, dans le courant de la semaine.

Une mort terrible

C'est un drame complet, avec prologue et épilogue sanglant, qui s'est passé l'avant-dernière nuit dans un hôtel de la rue de la Paix à Paris. Un ancien magistrat de Bordeaux, M. Busseuil, âgé de soixante-huit ans, était descendu à cet hôtel jeudi soir. Il alla au théâtre et, vers une heure du matin, rentra se coucher. Trouvant ouverte la porte de l'ascenseur qui, régulièrement doit être automatiquement fermée quand l'appareil est en marche, il crut pouvoir se passer de l'aide du garçon de service.

Il entra dans la cage, referma la porte et poussa le bouton, pensant monter. Or, l'ascenseur se trouvait aux étages supérieurs et, par une atroce fatalité, M. Brisseuil provoqua la descente. Entendant au-dessus de lui le bruit de l'appareil en marche il comprit ce qui se passait et poussa un cri terrible en s'élançant vers la porte pour la rouvrir et se sauver. Efforts inutiles, la porte résista. Aux cris de détresse du malheureux, plusieurs locataires étaient accourus ; ils unirent leurs efforts aux siens, mais la porte était solide ; impossible de l'ébranler.

Et l'ascenseur descendait toujours. L'infortuné vieillard allait périr là, sous les yeux des spectateurs impuissants à lui porter secours. La mort arrivait lente, mais imminente, inévitable. Bientôt l'appareil effleura la tête du condamné. Instinctivement il se courba, se fit petit, s'aplatit contre le sol, mais la masse implacable continua sa route. Un bruit de chairs broyées, un râle suprême, et ce fut fini. Alors seulement les assistants affolés purent ouvrir la porte et faire remonter l'appareil. Ils trouvèrent sur le sol les restes broyés du malheureux M. Busseuil. Le cadavre a été porté dans la chambre que le voyageur occupait de son vivant en attendant l'arrivée de sa famille que M. Péchard, commissaire de police, a prévenue par dépêche.

La mort d'Harpagon

Rue des Boulangers, à Paris, à un cinquième étage, vivait misérablement un bonhomme nommé Baptiste Thibault. Il passait pour très pauvre. Il y a quelques temps, il disparut ; on supposa qu'il avait été placé

dans quelque hospice, à Bicêtre peut-être ou à Villers-Cotterets. Ces jours-ci, une odeur nauséabonde s'étant répandue sur le carré, le concierge se dit que Thibault était peut-être mort de faim, et alla prévenir le commissaire de police, qui fit ouvrir la porte. On trouva Thibault mort, accroupi contre une commode dont le dernier tiroir, en bas, était ouvert ; dans ce tiroir, un tas de pièces d'or où plongeaient les deux mains du cadavre. Ce faux miséreux avait là plus de 200,000 fr. ; il était mort en les remuant. L'or avait eu la dernière pensée d'Harpagon !

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Le Conseil départemental se réunira le 27 février à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture.

Commission départementale

La Commission départementale se réunira le 28 février à 3 heures de l'après-midi dans une des salles de la Préfecture.

CAHORS

Mairie de Cahors

Avis aux Contribuables

Le Contrôleur principal des contributions directes, recevra tous les samedis jusqu'à fin juillet de 2 à 4 heures du soir, à la Mairie de Cahors, bureau du cadastre, les déclarations de mutation foncière et les réclamations.

Médaille d'honneur

Une médaille d'honneur a été accordée à M. Vincent, agent des contributions indirectes dans le département du Lot.

Ponts et Chaussées

M. Dussan, commis principal des Ponts et Chaussées dans le département du Lot, au service ordinaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté.

Tombé d' inanition

Hier soir, vers 7 heures, un pauvre jeune homme s'affaissa subitement au coin de la rue de la Préfecture.

Des passants, témoins de ce fait, s'empresèrent aussitôt de relever le malheureux et de le transporter dans la pharmacie Fournié.

Là, des soins immédiats lui furent donnés, et quand il fut revenu à lui, il déclara qu'il n'avait pas mangé depuis deux jours.

On lui donna aussitôt de quoise restaurer, puis le malheureux jeune homme raconta son infortune.

C'est un sujet espagnol, âgé de 19 ans, qui a quitté son pays, Barcelone, à la suite des troubles qui régnent en Espagne ; il est parti il y a une quinzaine de jours et a fait presque tout le trajet à pied.

Il arrivait hier soir de Toulouse qu'il avait quitté il y a 4 jours pour se rendre à Tulle où se trouve son oncle.

Ne connaissant pas un mot de français, dans toute notre région il ne put se faire comprendre des paysans, qui refusèrent de l'héberger.

Le malheureux, arrivé à Cahors dans un état lamentable, ayant en poche 7 sous espagnols qu'impitoyablement on lui refusa partout — la monnaie espagnole n'ayant pas cours en France — après avoir reçu quelques soins à la pharmacie Fournié, a été conduit chez un de ses compatriotes, qui dans notre ville font le commerce des oranges.

Accident de tir

Hier pendant les exercices de tir, au stand de la caserne, un jeune soldat a été blessé. La culasse du fusil modèle 1874 ayant été mal fermée, la balle éclata et un des éclats érafla la main gauche du tireur.

La blessure est des plus légères et ne nécessitera que quelques jours de repos.

Théâtre de Cahors

Nous aurons très prochainement au théâtre de Cahors (dimanche 2 mars) une excellente représentation donnée par M. Talbot, « Sociétaire de la Comédie Française », avec le concours d'artistes d'élite dont il a dirigé lui-même les études et les répétitions.

Deux grands succès :

Le Gendre de M. Poirier, comédie en 4 actes de MM. Emile Augier et Jules Sandeau

Le Bonhomme Jadis, un petit bijou de comédie en un acte de Henri Murger.

Tout le monde voudra assister à cette véritable fête de famille.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON

SEMAINE DE CLOTURE

Mardi 25 février 1902

Représentation offerte aux Dames

Jeanne d'Arc ou l'héroïne de Vaucouleur, drame en 4 actes.

Le Billet de logement, vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires ; la salle est chauffée

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 25 février 1902

Naissance

LaJoux, Maurice-Albert, rue St-Priest, 4.

Décès

Faurie, Marie, veuve Brisseau, 81 ans, à Engliandières.

Fournié, Anne, veuve Mortefon, 77 ans, rue Darnis, 12.

Gay, Catherine, épouse Marestaing, 77 ans, rue de la Liberté, 12.

Sudrie, Marie, 53 ans, célibataire, à l'hospice.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 34

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

VIII

Troisième avertissement

— Si, vous le pourrez. Faites venir le trousseau de Londres ou de Paris. Soyez raisonnable, Catherine, écarterez cette objection et fixez le jour.

— Oh ! c'est facile de fixer le jour, mais papa ne consentira jamais.

— Ah ! enfin vous arrivez au véritable nœud de la difficulté. Il est, en effet, très probable que sir John refusera son consentement. Mais c'est à vous de vaincre cette résistance. Vous n'êtes vraiment pas la femme supérieure que je crois, si vous n'y parvenez pas aisément. Vous triompherez, n'en doutez pas, et sans le secours ni l'aide de personne. J'ai déjà risqué l'aventure une fois, et je trouve cela suffisant. Mais, voyons, si je fixais moi-même la date ?..

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Si je la fixais par exemple à la veille du nouvel an !... Nous ne pouvons pas finir l'année d'une façon plus heureuse ; nous irons même, si vous le voulez, passer l'hiver à Paris. Alons, ma chérie, ne vous défendez pas. Faites entendre raison au baronnet et rendez votre Gaston le plus heureux des mortels... Décidez-vous... Oh !... de grâce, Catherine ! Voici cette brute de capitaine. Catherine... oui ou non ?

— Oui ! Elle n'avait pas dit ce mot que le capitaine de Vere arrivait sur son grand cheval gris, tout exprès pour demander la faveur de la seconde valse pour le bal du soir.

— J'avais coutume de voir figurer mon nom en tête de votre liste, mademoiselle Dangerfield, fit le capitaine avec un sourire pleurard et stupide ; mais c'est heureux temps n'est plus (il jeta un regard sur Dantrée), et je dois me résigner à mon sort et accepter de n'être plus que le second. J'espère que l'air du matin n'aura pas nui à votre voix et que, ce soir, monsieur Dantrée, vous pourrez nous chanter, avec votre perfection habituelle, le fameux air :

Versez, versez ! que tout respire.

L'ivresse et le délire !

Ils gagnèrent ensemble Langton. Catherine gardait le silence ; de temps en temps elle jetait un regard furtif sur les deux cavaliers, les comparant l'un à l'autre.

Quoiqu'il ne lui eût jamais fait de mal, elle accablait, en pensée, le capitaine des traits les

moins flatteurs.

Elle lui trouvait l'air bête, la taille épaisse et l'œil endormi. Il lui prenait des envies de l'insulter, elle aurait voulu que Gaston lui fit des farces, lui donna des calembours à deviner, le rendit tout à fait ridicule.

— Et papa qui voulait me le faire épouser ! C'est cela qui aurait été une catastrophe, pensait Mlle Dangerfield. Et il avait vu Gaston ! C'est à croire que les pères, par instants, perdent tout à fait l'esprit. Oh ! mais je le retournerai et il faudra bien consentir.

Les chasseurs dinèrent à Langton, où la femme de chambre de Mlle Dangerfield avait apporté sa toilette de bal.

Cette toilette était assez simple, mais réussie. Le corsage, très décolleté, découvrait les épaules de Catherine, ce qui était parfait, car les épaules, elles aussi, étaient réussies.

— Avez-vous remarqué la petite Dangerfield, Talbot ? fit observer le capitaine de Vere au châtelain de Morocambe. Elle est très bien, ce soir ; elle devient positivement jolie, savez-vous ? Voyez comme elle minaude avec ce petit Dantrée. N'est-ce pas pitoyable de voir un cabotin pareil épouser une femme comme elle ? L'amour est décidément la plus grande folie du monde.

Au fond, et si dragon qu'il fût, le capitaine était triste.

Ce n'était pas à l'amour qu'il attribuait la mélancolie qui, peu à peu, envahissait son âme entière ! mais, malgré lui il ne pouvait s'empêcher de trouver absurde que Dantrée n'eût pas offert sa voix de ténor et ses yeux

en coulisse à quelque héritière transatlantique, au lieu de venir braconner sur le territoire britannique ?

— Pourquoi n'épouserait-il pas une Yankee, sortie d'une arrière-boutique d'épicier, au lieu de venir mêler son sang d'aventurier au sang le plus pur de la vieille aristocratie ? Et pourquoi sir John n'a-t-il pas jeté ce drôle en bas de l'escalier, quand il a eu l'audace de lui demander sa fille en mariage ?

Et sa pensée s'exaspérait à l'idée que le fils d'un forgeron ou d'un boucher Yankee trancherait bientôt du seigneur dans Scarswood.

— Et ce manant est, de plus, un misérable, disait le capitaine, il n'aime pas Mlle Dangerfield, c'est clair ; il n'en veut qu'à ses écus ; vous verrez que cela tournera mal.

Mais la valse venait de finir et c'était le tour du capitaine.

Catherine vint à lui et, sans façon, lui dit :

— Capitaine, à nous deux !

L'orchestre commença et ils partirent.

Le capitaine sautait comme un bœuf, mais était aux anges.

Catherine aussi, et elle babillait éperdument.

— Mais vous valsez très bien !... C'est drôle ! on ne le dirait pas, et vous êtes léger comme une plume !... Vous me serrez un peu. Ah ! maintenant, vous ne me serrez plus assez. Là ! comme ceci... c'est parfait ! Merci, capitaine... mais vous valsez tout à fait bien... Etes-vous comme moi ?... Je voudrais valser toujours.

(A suivre.)

Contios, Maria, débitante de tabac, 71 ans, place St-Georges.
Bos, Jeanne-Marguerite, 9 ans, rue Labarre, 52.

Arrondissement de Cahors

LE MONTAT. — Election municipale. — M. Henri Czaly, républicain, a été élu conseiller municipal de la commune du Montat en remplacement de M. Dufour, maire, décedé.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 22 février. — Après une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé, les affaires suivantes sont appelées : Pierre Jammes, 37 ans, ouvrier terrassier, né à Lacandourcet (Lot) et Gabriel Isnard, 30 ans, chanteur ambulant, né à Arles (Bouches-du-Rhône), tout les deux sans domicile fixe, et ayant subi plusieurs condamnations, poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés : Jammes, quatre jours de prison ; Isnard 12 jours.

Charles Vilain, 39 ans, journalier, né à Cambrai (Nord), sans domicile fixe, est condamné à six jours de prison et un franc d'amende pour rébellion et ivresse publique.
Julien Moncany, 64 ans de Reyrevigne, quinze jours de prison (loi Bérenger), pour tentative d'escroquerie.
Joseph Cournot, de Rudelle, seize francs d'amende (loi Bérenger), pour l'ouverture d'un débit de boisson sans autorisation.

Arrondissement de Gourdon

L'ÉLECTION DE GOURDON

Nous avons inséré, samedi dernier, une intéressante lettre de M. L.-J. Malvy, conseiller général de Vayrac. Cette lettre, nous l'avons dit, appelle de notre part quelques commentaires ; nous les publierons dans notre prochain numéro, car nous pensons qu'il est préférable de faire connaître, au préalable, aux électeurs la lettre suivante que nous recevons de M. Miret :

Paris le 24 février 1902.

Monsieur le Directeur,

A la date du 22 courant vous avez pullié une lettre de M. L.-J. Malvy me citant parmi ceux qui lui ont témoigné des marques de sympathie. Loin de moi, certes, la pensée de nier cette sympathie ; des liens de profonde et affectueuse estime m'attachent depuis trop longtemps à sa nouvelle famille, pour ne pas m'inspirer le vif désir de voir le même sentiment réciproque exister entre lui et moi.

Mais ce même jour, 22 février, je terminais par les lignes suivantes adressées à M. Malvy, ma réponse à certaines questions qu'il m'avait posées :

« Quant à ma candidature législative, je ne la recherche pas. Mon attitude le prouve suffisamment. Depuis trois mois je n'ai pas quitté Paris et me suis abstenu de toute correspondance politique. Vous connaissez d'ailleurs mes sentiments à cet égard. A mon avis, ce n'est pas aux candidats qu'il convient de se produire eux-mêmes, c'est aux délégués du corps électoral qu'il appartient de les désigner. »

Ainsi, ma situation est des plus nettes. Je ne pose pas ma candidature, malgré les ouvertures qui m'ont été faites de divers côtés ; mais si le Congrès qui doit se réunir à Gourdon juge à propos de me l'offrir, j'accepterai comme une mission de confiance et comme le couronnement aussi flatteur qu'honorable, d'une vie déjà longue et vouée, sans variations, au culte de la République démocratique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

J. MIRET

Maire de Floirac.

MARTEL. — Le clercal M. Lachize. — Le parti clercal de l'arrondissement de Gourdon ne pouvait mieux placer sa confiance, en 1898, qu'en M. Lachize, qui remplit merveilleusement le mandat que la majorité de ses électeurs lui a confié

Quel abbé du Quercy, quel hobereau ayant dans son blason l'emblème de la plus absolue fidélité aux principes du bon vieux temps, aurait mieux voté au Parlement pour soutenir tout ce que la réaction compte de plus pur ? Ne soyons donc pas étonnés que le 14 février il ait voté contre l'ordre du jour de M. Brisson ; la loi Falloux est trop chère à la clientèle de notre député pour qu'il en veuille l'abrogation. M. Lachize fait ce qu'il a promis, que voulez-vous ? il se doit avant tout à son parti. Près de huit mille voix réactionnaires sont allées spontanément à lui, aux dernières élections, elles ne feront qu'un seul bloc cette année-ci. Dès lors à la Chambre, son devoir était bien de voter comme un réactionnaire.

Et M. Lachize suivra toujours la conduite qu'il s'est tracée : il se dira républicain sur toutes ses professions de foi, et votera à la Chambre toutes les lois qui pourraient aboutir à renverser la République. Dans deux mois et demi, nous saurons si les onze mille républicains de l'arrondissement de Gourdon veulent conserver un tel représentant ou si, comme les cléricaux de tout acabit, ils savent s'unir afin d'organiser la lutte implacable qui nous débarrassera à jamais de ce protégé des cléricaux.

GRAMAT. — Conseil municipal. — Sur la proposition de M. le Maire, dans sa dernière séance, Le Conseil municipal de Gramat a émis le vœu suivant :

« Le Conseil, considérant que Gramat est le point le plus rapproché de Padirac, que les trains express s'arrêtent en toute saison à cette station ; que Gramat offre aux excursionnistes des ressources de toute nature supérieures à celles des autres localités voisines du Gouffre, émet le vœu qu'une correspondance soit établie entre Gramat et le Gouffre de Padirac, concurrentement avec celle de Rocamadour, et que le nom de Padirac soit annoncé au passage de tout les trains. »

Il serait à désirer que ce vœu qui intéresse d'une façon générale les intérêts de Gramat eût une suite favorable.

St-GERMAIN. — Foire. — Favorisée par un temps splendide, la foire de St-Germain a été passablement belle sous tous les rapports.

Cours pratiqués :
Bœufs de boucherie avec tendance à la hausse, de 30 à 33 fr. les 50 kilo ; d'attelage de 450 à 700 fr. la paire ; veaux de 0 fr. 70 à 75 c. le kilo, bouvillons, de 250 à 350 fr. la paire.

Brebis avec agneaux, de 30 à 35 fr. pièce ; antenaises, de 16 à 20 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 c. le kilo.

Porcs de charcuterie, de 45 à 47 fr. les 50 kilos, porcelets d'élevage, de 16 à 20 fr. selon grosseur.

Volailles, de 0 fr. 50 c. à 0 fr. 55 c. le 1/2 kilo ; œufs, 0 fr. 70 c. la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent assez satisfaits du résultat de la foire.

BULLETIN FINANCIER

La baisse des Mines d'Or paraît avoir paralysé les bonnes dispositions dont le marché paraissait devoir être animé.

Le 3 0/0 clôture à 101.15 ; le 3 1/2 à 101.85. Le Crédit Foncier s'inscrit à 728 ; le Comptoir National d'Escompte à 578 ; le Crédit Lyonnais à 1.060 ; la Société Générale à 608.

La Compagnie française des Mines d'Or se traite à 116.

Les Chemins français sont en reprise sensible.

Le Suez est ferme à 3.908.

La Dynamite Centrale s'est négociée à 737 et 740.

L'Action Orosdi-Back accentuant son mouvement de hausse s'avance à 205 fr.

La compagnie Parisienne du Gaz se traite à 846.

Les actionnaires de cette compagnie réunis samedi en assemblée extraordinaire ont approuvé à une grande majorité le projet de traité relatif à l'abaissement du prix du gaz adopté par le Conseil municipal.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure se relève à 77.75 ; l'Italien cote 99.65 ; le Portugais à 26 52.

Le Serbe 4 0/0 unifiée, 68.10.

Le Turc D vaut 26 57 ; la Banque Ottomane 570.

A Bruxelles. — La compagnie Nationale financière capital est à 75 fr. ; les Tolerias d'Anvers capital cotent 55 et les ordinaires 20 fr. Les Acieries d'Anvers se traitent à 100 fr.

MAUX DE TÊTE.

L'ÉMULSION SCOTT

ramena les forces

et fit cesser les maux de tête.

Très commun, et bien qu'il n'inspire aucune pitié, le mal de tête n'en est pas moins des plus douloureux. Les maux de tête rendent la vie insupportable ; mais ils peuvent être guéris et voici comment :

Troyes, le 16 Septembre 1900.

Messieurs, J'étais depuis longtemps déjà dans un état d'anémie très prononcé, souffrant de continuel maux de tête ; mangeant à peine, je m'affaiblissais de jour en jour. J'eus la chance cependant de voir une personne amie guérie de



M^{me} ROBERT

la même affection que la mienne par votre Emulsion Scott. Je fis alors immédiatement usage de votre préparation, et m'en félicite, car bientôt je retrouvai l'appétit ; graduellement les forces me revinrent, les maux de tête disparurent et je suis complètement guérie grâce à votre bonne Emulsion Scott. M^{me} Robert, rue de la Molina.

La bonne chance de M^{me} Robert peut sans difficulté être partagée par ceux affligés des mêmes malaises qu'elle ; ils n'ont pour cela qu'à se procurer l'Emulsion Scott. Cette dame et son amie furent guéries non par des imitations ou substitutions, mais par l'Emulsion Scott. Les maux de tête provenant de l'anémie cèdent toujours à l'Emulsion Scott et rarement à autre chose. Ne vous exposez donc pas à avoir encore des maux de tête en essayant d'autres remèdes. L'Emulsion Scott vous guérira.

Ne prenez pas d'huile de foie morue ordinaire croyant en obtenir les mêmes résultats qu'avec l'Emulsion Scott. Celle-ci, tout en conservant les propriétés curatives de l'huile de foie de morue, n'en a ni le goût ni l'odeur désagréables ; de plus, l'Emulsion Scott renferme deux éléments de grande valeur qu'on ne trouve pas dans l'huile de foie de morue, les hypophosphites de chaux et de soude reconstituants des os et des tissus ; le tout mélangé avec la plus grande perfection, ce qui fait de l'Emulsion Scott un remède de famille de premier ordre.

L'Emulsion Scott est vendue non en litres, mais en flacons. Méfiez-vous des imitations ; n'acceptez aucun flacon qui vous serait présenté et ne porterait pas sur l'enveloppe couleur saumon la marque de l'homme chargé d'une grosse morue. Echantillon sera expédié, franco, contre 0 fr. 50 de timbres adressés à Delouche et Cie, ph., pl. Vendôme, Paris.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**

5, rue Saint-Benoit, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre.

Un jeune homme sérieux âgé de 15 ans, ayant une bonne instruction primaire, demande place dans une maison de commerce.

Prétentions modestes. Excellentes références. S'adresser au bureau du Journal.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1889	1749	0.82 à 1.46	
Vaches.	892	862	0.74 à 1.41	
Taureaux.	201	201	0.74 à 1.48	
Veaux.	1424	1174	1.38 à 2.15	
Moutons.	16775	13000	1.40 à 2.06	
Porcs.	4940	4940	0.96 à 1.34	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	181	123	55 à 72	
Vaches.	19	9	40 à 60	
Moutons.	1001	772	80 à 92	
Porcs.	1753	1729	48 à 51	

Grande Chapellerie en tous genres

AGRANDISSEMENT

ET

Installation Nouvelle de l'ancienne Maison

Rosignol

EUG. COUDERC S^r
17, Rue de la Liberté
CAHORS

OUVERTURE

DU

MAGASIN

Le 15 MARS 1902

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'ÀUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 8, r. du 4-Septembre

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
23 Dim.	+ 14	+ 5	758	Beau
24 Lundi	+ 13	+ 6	756	Beau
25 Mardi	+ 14	+ 8	751	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie

D^r HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

ANÉMIE EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLIXIR DE S^r VINCENT DE PAUL
Le Seul autorisé spécialement
CONVALESCENCE de toutes les Maladies.
Brochure franco. Toutes Pharm., Guéret, Ph^{ie}.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

		EXPRESS			DIRECT		OMNIBUS	
		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	
PARIS (Aust.)	départ.	3 10.	10 10	8 53	11 14.	—	—	
	arrivée.	1 50	4 38	3 16	9 2	—	—	
LIMOGES	départ.	3 34	4 40	3 24	9 29	—	—	
	arrivée.	6 36	6 34	4 57	12 32	—	—	
BRIVE	départ.	6 45	7 1	5 5	1 1	7 11.	—	
	arrivée.	7 20	—	—	1 38	7 49	—	
Gignac-Cressensac	départ.	7 40	7 39	5 41	1 59	8 10	—	
	arrivée.	7 45	7 40	5 44	2 3	8 18	—	
SOULLAC	départ.	7 52	—	—	2 10	8 25	—	
	arrivée.	7 53	—	—	2 11	8 27	—	
CAZOULÈS	départ.	8 9	—	—	2 26	8 42	—	
	arrivée.	8 19	—	—	2 37	8 53	—	
Lamothe-Fénelon	départ.	8 31	8 8	6 9	2 50	9 6	—	
	arrivée.	8 40	—	—	3	9 16	—	
GOURDON	départ.	8 51	—	—	3 12	9 28	—	
	arrivée.	9 2	—	—	3 24	9 40	—	
Dégagnac	départ.	9 13	—	—	3 35	9 51	—	
	arrivée.	9 22	—	—	3 45	10 1	—	
Thédirac-Peyrilles	départ.	9 32	8 47	6 45	3 56	10 12	—	
	arrivée.	9 41	8 54	6 54	4 5	7 30	—	
Saint-Denis-Catus	départ.	9 51	—	—	4 16	7 42	—	
	arrivée.	10 5	—	—	4 32	7 59	—	
Sept-Ponts	départ.	10 12	—	—	4 40	8 8	—	
	arrivée.	10 45	9 30	7 32	5 15	8 45	—	
Ciourac	départ.	11 19	10 1	7 56	5 55	9 27	—	
	arrivée.	12 13	10 49	8 45	7 51	—	—	

De Toulouse à Paris

		EXPRESS			DIRECT		OMNIBUS	
		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	
TOULOUSE d.	1 10.	2 43.	3 18.	5 45.	8 40.	—	9 16 m	
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	
Caussade	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	11 33	
Lalbenque	—	—	5 53	8 52	—	—	12 13.	
Ciourac	—	—	6 2	9 1	—	—	12 22	
Sept-Ponts	—	—	6 14	9 13	—	—	12 34	
CAHORS (arr.)	2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	12 42	
	dép.	2 49	4 48	6 40	10 36	5 57 m	—	
Espère	—	—	6 53	—	—	6 11	9 48	
St-Denis-Catus	—	—	7 7	—	—	6 25	10 1	
Thédirac-Peyril.	—	—	7 21	—	—	6 41	10 14	
Dégagnac	—	—	7 30	—	—	6 50	10 23	
Saint-Clair	—	—	7 40	—	—	6 59	10 32	
GOURDON	—	5 30	7 55	—	11 19	7 17	10 45	
Nozac	—	—	8 4	—	—	7 26	10 53	
Lamothe-Fénel.	—	—	8 13	—	—	7 36	11 2	
CAZOULÈS	—	—	8 25	—	—	7 48	11 14	
	d.	—	8 26	—	—	7 49	11 15	
SOULLAC	d.	3 47	5 51	8 34	—	11 43	11 22	
	d.	3 48	5 55	8 39	—	11 44	11 25	
Gignac-Cressens.	—	—	9 9	—	—	8 37	11 51	
BRIVE	d.	4 24	6 31	9 44	—	12 22 m	12 23	
	d.	4 28	7	—	—	12 29	12 50	
PARIS (A.) arr.	12 5 m	4 21	—	—	—	9 14	11 33	

De Cahors à Libos

	Omnibus	Mixte (2 ^e cl.)	Poste	Omnibus
CAHORS — D.	8 5	7 50	12 40	6 30
Mercuès	6 19	8 15	1 32	6 44
Arzet-Danille	6 23	—	1 7	6 48
Paras	6 30	8 29	1 14	6 55
Luzac	6 36	8 55	1 20	7 8
Castelfranco	6 49	9 30	1 22	7 15
Arr. Prayzac	6 52	—	1 25	7 18
Puy-l'Évêque	7 1	9 42	1 43	7 25
Duravel	7 8	9 35	1 50	7 25
Soturo-Touze	7 16	10 7	1 58	7 43
Paras	7 25	10 32	2 7	7 53
Arzet-Danille	7 31	10 39	2 13	7 59
LIBOS	—	—	4 21	8 29 m

De Libos à Cahors

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS — D.	7 50	10 59	7 8 m
LIMOGES — A.	7 6	8 8	8 55
Fumel	8 2	3 17	9 9
Soturo-Touze	8 16	2 33	9 25
Duravel	8 23	3 40	9 32
Puy-l'Évêque	8 30	3 47	9 39
Arr. Prayzac	8 37	3 54	9 46
Castelfranco	8 45	3 59	9 51
Luzac	8 54	4 9	10 1
Paras	9 3	4 17	10 9
Arzet-Danille	9 8	4 22	10 14
Mercuès	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 25	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS — D.	7 25	1 27	6 27
Cabessut, halte	7 34	1 36	6 36
Arcambal	7 43	1 47	6 46
Vers	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry	8 1	2 4	7 3
Condeché	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 36	7 30
Calvignac, halte	8 41	2 41	7 35
Cajarc	8 53	2 55	7 47
Montbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Touze	9 16	3 18	8 6
Lamadelle	9 29	3 29	8 15
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 29

De Capdenac à Cahors

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC, D.	7 35	11 9	5 19
Lamadelle	7 46	11 21	5 31
Touze	7 56	11 33	5 43
Montbrun, halte	8 4	11 42	5 55
Cajarc	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte	8 24	12 05	6 15
St-Martin-Lab.	8 33	12 14	6 24
St-Cirq, halte	8 40	12 23	6 33
Condeché	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry	8 59	12 45	7
Vers	9 5	12 51	7 6
Arcambal	9 15	1 11	7 16
Cabessut, halte	9 25	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

Bibliographie

Librairie HACHETTE et C^o, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée sous la direction de M.

M. ERNEST LAVISSE

Vient de paraître le 21^e Fascicule :

Tome IV, 2^e partie, Fascicule 5.

CHARLES VII, LOUIS XI ET LES PREMIÈRES ANNÉES DE CHARLES VIII

par M. CH. PETIT-DUTAILLIS

Professeur à l'Université de Lille.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1524^e livraison (15 février 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Les Chiens de guerre dans le passé, le présent et l'avenir, par le Colonel Picard. — La Petite Laitière Bretonne, par Edmée Leprince. — L'Ouragan, par A. Melandri. — Les Micènes des Deux-Mondes, par Daniel Bellet. — Les Timbres-postes, par Lucien d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6^e.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES.

NEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS à TOURS.
2^o DE TOURS à NANTES.
3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laquaille à la Bourboule et au Mont-Dore.
6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.